

DEPARTEMENT DU JURA
CANTON DE BLETTERANS
COMMUNE DE LARNAUD
Tél/Fax: 03.84.44.43.00

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt huit novembre (**28 novembre 2014**), à 20h30,
le Conseil Municipal de la Commune de LARNAUD, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la
Mairie, sous la présidence de **Philippe ANTOINE**, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 novembre 2014

Présent(e)s : ANTOINE Philippe, BORNOT-FAIVRE Carine, BUATOIS Yves, CHATOT Céline,
COUILLEROT Andrée, FAUVEY Jean-Claude, GAVAND Pierre, GUERRET Laurent, GUICHARD Virginie,
GUILLEMIN Noël, GUYOT David, NOBLET Jean-Yves, NOBLET Patrick, SAVIN Michel, TISSOT Thierry

Absent excuse : Néant

Secrétaire de séance : CHATOT Céline

Nombre de conseillers: Afférent au Conseil Municipal : 15 - En exercice : 15 - Présents : 15 - Votants : 15

DIVERS

I – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION DE CONSEIL:

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion de conseil du 24 octobre 2014.

II – URBANISME

Suivi des dossiers d'urbanisme :

M. le maire informe les élus :

a) que la demande de permis de construire déposée par la SCI BELIVAGE a reçu un avis favorable
(piste auto-école et bâtiment de gardiennage à la zone des Foulletons)

b) que la déclaration préalable déposée par Pierre GAVAND pour la pose de vélux a été acceptée

c) qu'une demande de renouvellement de certificat d'urbanisme a reçu un avis favorable avant
transmission à la DDTJ

d) que suite à la remarque émise par la DDTJ, la délibération relative à la taxe d'aménagement et
à ses exonérations devra être révisée pour la partie concernant les locaux à usage industriel et artisanal.
Le Conseil Municipal décide qu'ils seront exclus de l'exonération.

e) que, suite à la demande d'un administré, il y a lieu de réfléchir à l'application ou non d'une taxe sur
les terrains constructibles

f) que les ventes de 2 terrains à bâtir à « La Pièce Rougemont » ont été signées avec MM. FERNOUX
Rémi et MIGNARD Quentin devant Me SIMONIN, notaire à BLETTERANS

g) que l'achat de la parcelle des conjoints BUISSON est en cours ;

III- Droit de Prémption Urbain :

M. le maire expose aux élus qu'il y a lieu de prévoir un Droit de Prémption Urbain pour 2 propriétés
pouvant intéresser la Municipalité dans le cas d'une décision de vente par les propriétaires actuels,
l'une par rapport à sa proximité avec le bâtiment Mairie/Salle des Fêtes, l'autre par rapport à sa
proximité avec la zone artisanale et industrielle des Foulletons.

Les élus approuvent à l'unanimité et charge M. le Maire de prendre les délibérations correspondantes.

IV – AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE (Ad'AP)

M. le Maire informe les élus que la loi du 11 février 2005 a fixé au 27 septembre 2015, l'élaboration
de l'Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée) concernant les bâtiments communaux accueillant
du public. Des contacts devront donc être pris très rapidement afin de se mettre en règle avec la loi,
sachant que la commune disposera ensuite de 3 ans pour réaliser les travaux

V – PROJETS EN COURS

1) **Construction d'une cantine :**

Suite à la visite du CAUE (Conseil Architecture Urbanisme et Environnement), parmi les 3 sites initialement envisagés pour l'implantation d'une nouvelle cantine, une réflexion d'ensemble s'impose quant à la destination de certains bâtiments. L'Agenda d'Accessibilité définira précisément les contraintes à intégrer et dans quel délai

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, charge M. le Maire d'établir la convention avec le CAUE pour formuler diverses propositions intégrant cantine, salle des fêtes et mairie.

2) **Aménagement carrefour CD 137/Rue du Champ Thorin/Rue de la Gare :**

L'estimation financière de l'esquisse présentée aux élus, étant beaucoup trop élevée, il convient de revoir le projet afin d'en réduire le coût et d'envisager éventuellement de le scinder en 2 phases distinctes, la réalisation de la première phase pouvant financer la seconde partie. Le projet sera revu afin de mieux intégrer l'abri existant dans le futur carrefour.

VI – VOIRIE – FOSSES – DEMANDES DE TRAVAUX:

20 tonnes de caillou 0/20 ont été déposées sur les chemins des Tartres et des Genêtes et seront étendues par les agriculteurs de Villeveux s'étant portés volontaires, du fait de l'usage intercommunal qui est fait de ce chemin. Le Conseil les remercie vivement.

Le Secrétariat de Mairie ayant reçu plusieurs demandes d'interventions sur les fossés, communiquera la liste à l'adjoint responsable de la voirie qui déterminera l'urgence des travaux à réaliser.

Le Conseil accepte le devis de Christian BUCHOT (2 160 €) portant sur l'élagage des chemins ruraux.

VII – AFFAIRES SCOLAIRES ET POURSUITE DES TAPS 2^{ème} et 3^{ème} TRIMESTRE

1) Les démarches administratives se poursuivent avec la DDSCPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations du Jura).

Le coût par enfant s'élève à 6€ par période de TAPS (1 fois par semaine).

La municipalité a reçu l'accord de l'Etat pour l'attribution du fonds d'amorçage pour la première année de fonctionnement, mais devra répondre à de nouveaux critères pour pérenniser cette aide sur les années à venir.

Une consultation sera faite auprès des parents pour les inscriptions de leurs enfants au 2^{ème} trimestre de TAPS ;

Dans le cadre des TAPS, Jean-Claude FAUVEY, Adjoint chargé des affaires scolaires, assistera à une réunion le 02 novembre 2014 organisée par l'Inspection Académique portant sur la possibilité de formation d'animateurs en informatique, ainsi que sur une réunion en Préfecture le 09 novembre 2014 portant sur le suivi des TAPS.

2) Suite au budget prévisionnel proposé par la Directrice de l'école, le Conseil Municipal décide d'attribuer une somme de 50 € pour chacun des 16 enfants de Larnaud devant participer à la classe de neige en janvier 2015 (ski alpin à PREMANON).

VIII – AFFOUAGE

68 ayant-droits se sont inscrits sur la liste d'affouage et se sont acquittés de la taxe affouagère d'un montant de 40€/feu.

De plus, 4 personnes sont intéressées par les lots à exploiter pour dégager la ligne électrique située le long de la Route de Fontainebrux. L'Adjoint responsable des bois répartira les lots.

Le partage des brigades se fera dès le dimanche 30 novembre avec les 4 brigadiers : Hervé GANDROZ, Laurent GUERRET, Noël GUILLEMIN et Michel SAVIN, puis chaque brigadier attribuera les feux à ses 16 colistiers.

IX – LOCATION STUDIO MATERNELLE

La locataire actuelle ayant manifesté son désir de résilier le bail, le studio situé au premier étage de l'école maternelle sera à nouveau libre à la location dès le 1^{er} janvier. Il s'agit d'un studio meublé au prix de 300 € /mois + 60 € d'avance sur charges. Les personnes intéressées peuvent d'ores et déjà s'adresser à la Mairie.

X – SITE INTERNET ET BULLETIN MUNICIPAL

Le nouveau site Internet sera mis en ligne, conformément à l'objectif fixé, vers la mi-décembre et sera consultable à l'adresse www.larnaud.fr.

Toute personne ayant des articles ou des communications à faire dans le prochain bulletin municipal peut s'adresser au secrétariat de mairie ou auprès de l'adjointe chargée de la communication, Mme BORNOT-FAIVRE Carine.

XI – COMPTES-RENDUS DE REUNIONS

Syndicat Intercommunal des Eaux des Foulletons : Le Conseil prend connaissance des nouveaux tarifs 2015.

Commission communale de sécurité : Plusieurs points ont été abordés :

- vitesse excessive dans le village : les radars pédagogiques sont commandés
- problèmes de sécurité au terrain de jeux derrière l'école maternelle
- petits problèmes ponctuels dans les bâtiments scolaires (en cours de résolution)
- information sur les défibrillateurs

Les membres délégués du Conseil Municipal rendent compte des réunions auxquelles ils(elles) ont assistés.

Philippe ANTOINE, Maire de LARNAUD